SPV
Grandes Cultures
CHAMPAGNE ARDENNE
Bulletin N° 265 du 04/01/95

AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

MAIS

Pyrale

Une enquête sur les dégâts larvaires à l'automne a été réalisée fin septembre-début octobre sur l'ensemble de la région pour évaluer les risques de ce ravageur en 1995.

106 parcelles ont été enquêtées à savoir :

Ardennes :	7 parcelles
Marne :	54 parcelles
Aube :	35 parcelles
Haute-Marne :	10 parcelles

Les parcelles ont été choisies au hasard, elles ont reçu ou non un traitement anti-pyrale. Un protocole simplifié a été mis en place pour quantifier les dégâts. En effet, les comptages ont été réalisés sur 4 fois 10 pieds pris au hasard à l'intérieur du champ et les résultats sont exprimés en % de tiges touchées.

Les attaques varient entre 2 et 77 % de pieds touchés pour les valeurs extrêmes ; un bon nombre de parcelles a des attaques de l'ordre de 10 à 20 %. Dans la Marne comme dans l'Aube, on observe une moyenne de 25% de tiges avec dégâts de larves.

Une très bonne corrélation existe entre le nombre de pieds avec dégâts et le nombre de larves par pied. Ainsi sur la cartographie présentée au verso, tous les résultats sont exprimés en nombre de larves par pied.

Nous vous rappelons que le seuil minimum pour justifier un traitement en 1995 est de 0,8 larve par plante (soit 40% de pieds atteints) à l'automne 94

On peut constater que 12 parcelles dans la Marne et 5 parcelles dans l'Aube dépassent ce seuil. Elles sont situées principalement en Vallée de Marne mais leur répartition reste assez hétérogène dans les principales zones de culture du maïs.

Ces résultats confirment les «impressions» de terrain et montrent un léger accroissement depuis plusieurs années des infestations de pyrale. Cette augmentation pourrait avoir deux causes :

- diminution des traitements insecticides visant la pyrale,
- des traitements parfois réalisés en décalage par rapport à l'activité de la pyrale (vol très précoce et prolongé jusqu'à la mi-août cette année).

■ *Le seuil de traitement est rarement dépassé (16% des champs observés). Cependant, il y aura lieu de rester vigilant vis-à-vis de ce ravageur, en légère recrudescence ces dernières années.*

COLZA

Ravageurs

A cette époque, l'observation de 5 fois 10 pieds consécutifs permet de faire le point en parcelle sur le niveau d'infestation par les larves de Grosse Altise, de Charançon du Bourgeon Terminal et/ou de Mouche du Chou.

Ces 3 parasites provoquent des symptômes caractéristiques sur pétioles et peuvent être mis en évidence en disséquant les pétioles (les couper longitudinalement à l'aide d'un couteau).

- **larves de Grosse Altise** : elles minent les pétioles des feuilles et peuvent passer dans le coeur et détruire le bourgeon terminal. Elles sont allongées (de 2 à 7 mm), blanches, avec les extrémités noires et trois paires de pattes.
- **larves de Charançon du Bourgeon Terminal** : elles passent dans le coeur de la plante et détruisent le bourgeon terminal. Visibles dans les pétioles et au niveau du bourgeon terminal, elles sont dodues (5 à 10 mm) et sans pattes, avec une extrémité noire.
- **larves de Mouche du Chou :** le plus souvent au niveau du pivot (parfois dans les pétioles), elles creusent des galeries. Elles sont blanches, sans pattes et mesurent 7 à 8 mm (= asticot).

Les premières dissections réalisées en décembre montrent des niveaux d'attaque limités. Les résultats globaux des comptages effectués vous seront donnés dans le prochain bulletin.

■ *Les traitements de rattrapage contre ces larves (avec du parathion huileux) sont possibles mais les efficacités sont irrégulières. Aucune intervention de rattrapage ne semble justifée actuellement au vu des premiers résultats.*

mq 302

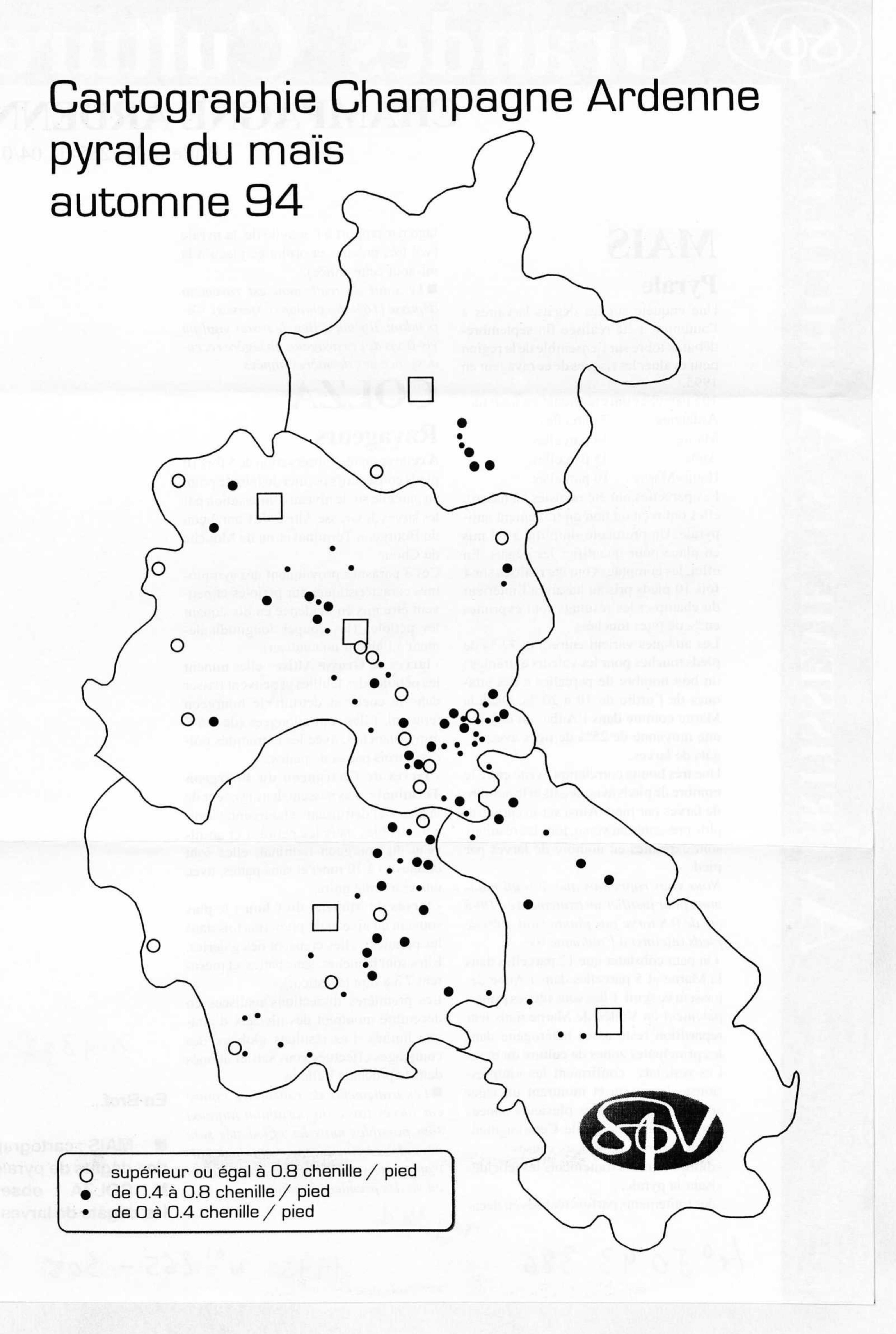
En Bref...

■ **MAIS : cartographi des dégâts de pyrale.**

■ **COLZA : observ les dégâts de larves.**

Service Régional de la Protection des Végétaux
62 Avenue Nationale - La Neuvillette
BP 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Tel : 26.09.06.43 Fax : 26.87.14.64 ou 26.87.39.33




Cartographie Champagne Ardenne
pyrale du maïs
automne 94
supérieur ou égal à 0.8 chenille / pied
de 0.4 à 0.8 chenille / pied
de 0 à 0.4 chenille / pied